



III) REGLEMENT DE LA GARDERIE

La commune de Bosc le Hard met à la disposition des parents d'élèves de l'école de Bosc le Hard, qui ne peuvent être présents aux heures d'entrée et de sortie des écoles, une garderie périscolaire.

Article 1: La garderie se situe dans l'enceinte du groupe scolaire Guy de Maupassant.

Article 2: Les heures d'ouverture de la garderie sont :
lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

TOUT QUART D'HEURE COMMENCÉ SERA FACTURÉ.

Article 3: Les factures sont émises en fin de mois.
Le règlement est à effectuer auprès de la Commune de Bosc-le-Hard, à l'ordre du Régisseur des recettes de cantine.

Le tarif est de 0.50 le ¼ d'heure, soit 2 € / heure

Article 4: **Le goûter n'est pas fourni**

Article 5: Pour joindre le personnel de la garderie composer le n° de téléphone suivant :
07 58 58 75 23 ou **06 85 27 37 30** ou 02 35 33 37 52 ou 02 35 33 37 17

Article 6: Les parents sont tenus de respecter les horaires pour lesquels ils ont inscrit leur(s) enfants(s) et d'accompagner ce(s) dernier(s) jusqu'au personnel de la garderie.

Article 7: Si les dépassements des horaires en fin de journée sont réguliers ou trop souvent répétés, la municipalité s'autorise à ne plus accepter l'enfant et à inviter la famille à trouver un autre moyen de garde.

Article 8: Tout comportement irrespectueux des enfants et usagers envers le personnel de la garderie entraînera immédiatement l'exclusion temporaire de l'enfant.

Article 9: Les jouets de la maison et objets de valeur ne sont pas admis, afin d'éviter tous risques de bris et de vols.

Article 10: Les parents devront remettre aux personnes responsables de l'accueil

- une fiche d'inscription,
- une autorisation pour assurer les soins en cas d'accident,
- les coordonnées de la personne responsable de l'enfant,
- le planning de présence de votre (vos) enfant(s).

Article 11: Pour les enfants de moins de 6 ans, les coordonnées de la ou des personnes venant chercher l'enfant seront données par écrit aux responsables.

Fait à Bosc le Hard, le 31 aout 2024
Signature des parents ou du responsable légal